

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-3-4

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

PROPOSITIONS DE PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES NATURALISTES POUR L'ANNÉE 2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de décider de la poursuite en 2021 des actions entre la Collectivité Européenne d'Alsace et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des politiques liées à la biodiversité pour un montant total d'aides de 176 570 €, dont 18 850 € en investissement et 157 720 € en fonctionnement.

Depuis 1985, les Départements disposent d'une compétence « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) qui leur permet de planifier et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.

Cette compétence est déclinée à travers différentes politiques (Schéma Départemental des Espaces Naturels, GERPLAN, ...) et outils (sites ENS, Mesures Agro-Environnementales, projets spécifiques à certaines espèces,), qui s'appuient sur des partenariats avec des organismes, essentiellement associatifs, pour les actions de connaissance du patrimoine naturel.

Pour 2021, il est proposé un examen dans une logique de reconduction des actions engagées, adaptées au contexte de la nouvelle collectivité.

1. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Ce partenariat avec la LPO existe depuis plus de 20 ans, avec pour objectif de réaliser, dans le cadre de conventions annuelles, des actions récurrentes ou plus ponctuelles liées à la connaissance de l'avifaune. Ces suivis mobilisent les salariés de cette association, mais permettent d'aller bien au-delà grâce à la mobilisation d'un réseau de bénévoles naturalistes.

En complément du volet pédagogique mené par cette association (6 650 € validés lors de la Commission Permanente du Département du Haut-Rhin le 11 décembre 2020), il est proposé pour 2021, suite à la demande la LPO, de poursuivre ce partenariat autour des axes suivants :

- mise en place d'actions de conservation : actions d'études et d'inventaires en convergence avec les actions portées par la Collectivité et en particulier le suivi de l'avifaune préservée dans le cadre des ENS, des GERPLAN ou des Programmes Agro-Environnementaux ;
- missions d'expertises ponctuelles techniques : mobilisations ponctuelles de salariés et de bénévoles sur des opérations en lien avec d'autres politiques de la CeA (gestion des routes départementales, Espaces Sites et Itinéraires, accompagnement des Veilleurs de Châteaux, appui scientifique et méthodologique aux études menées par la Collectivité en matière de transition énergétique et de production d'énergie éolienne et/ou photovoltaïque,) ;
- programme de transport des oiseaux sauvages blessés ou malades en partenariat avec la Brigade Verte ;
- coordination et mobilisation des bénévoles pour l'opération Batraciens pour les routes départementales bas-rhinoises sur une quarantaine de sites. Afin de permettre l'organisation de cette opération en début d'année, l'association a déjà perçu une aide d'un montant de 40% des aides attribuées en 2020 attribuée par la Commission permanente du 25 janvier 2021, il s'agit donc d'une subvention complémentaire dans le cadre des crédits inscrits au Budget Primitif (BP).

Pour l'ensemble de ces actions reprises dans l'avenant à la convention en annexe du présent rapport, il vous est proposé une aide totale de 42 000 €, soit une reconduction de l'aide de 2020.

2. L'Association BUFO

Depuis 2008, un partenariat a été noué avec l'association BUFO avec pour objectif de réaliser, dans le cadre de conventions annuelles, des actions récurrentes ou plus ponctuelles liées à la connaissance des amphibiens et des reptiles. Ces suivis mobilisent les salariés de cette association, mais permettent d'aller bien au-delà grâce à la mobilisation d'un réseau de bénévoles naturalistes.

Dans la continuité des années précédentes, il est proposé que le partenariat porte en 2021 sur :

- le suivi des populations et la protection du crapaud vert (en particulier s'agissant du suivi de l'efficacité des mesures compensatoires) et du pélobate brun (espèce rare présente sur certains sites ENS) ;
- la mesure de la tendance évolutive des populations d'amphibiens en lien avec les sites ENS de la collectivité ;
- l'expertise - conseil (appui aux projets d'aménagements des collectivités locales et à la CeA.

Pour l'ensemble de ces actions reprises dans la convention en annexe du présent rapport, il vous est proposé une aide totale de 24 000 €, soit une reconduction de l'aide de 2020.

3. La Convention avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- une meilleure orientation et une évaluation efficace de la politique ENS de la collectivité ainsi que des MAE ;
- une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets de la CeA (infrastructures routières, ...) et aussi au service de la planification et de l'urbanisme menés par les collectivités.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour du projet d'Atlas de la biodiversité, projet associatif qui a démarré en 2006, et qui a vocation à établir un état des lieux plus fin sur l'ensemble de l'Alsace, grâce au portail participatif « VisioNature », qui permet la collecte et surtout la validation des observations naturalistes.

Aussi, il est proposé de poursuivre le soutien au programme « VisioNature » pour un montant de 29 000 € qui permet, entre autres, un accès renforcé à ces informations pour le grand public, les collectivités porteuses de projets, sous forme rapide et ergonomique concernant un territoire (à l'échelle minimale de la Commune).

4. L'association Sauvegarde Faune Sauvage :

Cette association travaille en partenariat avec notre collectivité depuis plus de 20 ans. Les actions traditionnellement soutenues par notre collectivité sont le maintien de la petite faune des champs, en lien avec le monde agricole, et le sauvetage de la faune sauvage. Ce dernier volet inclut les soins aux animaux sauvages blessés, les sauvetages des animaux piégés dans le canal à sel (Saumoduc) et des poissons piégés dans le canal de la Hardt lors de l'assec saisonnier.

En complément de ces actions traditionnelles a été mis en œuvre un suivi expérimental de l'impact de la gestion différenciée des bords de routes sur les populations d'insectes. Des campagnes ont été effectuées entre 2018 et 2020 pour permettre de produire un référentiel de gestion pour la biodiversité des abords routiers. Pour 2021, l'association se propose de mener un inventaire des arachnides dans les ENS afin d'en améliorer la connaissance.

Pour l'ensemble de ces actions, l'association sollicite une subvention de 6 000 €. Compte tenu de la qualité du travail effectué dans le cadre de l'étude « bords de routes » et de sa poursuite en 2020, il est proposé une reconduction de l'aide à hauteur de 6 000 €.

5. L'association « les Piverts »

En complément du volet pédagogique mené par cette association (10 000 € validés lors de la Commission Permanente du 26 mars 2021), la présente demande de soutien concerne son action sur la gestion de la zone d'écrasement des batraciens sur le site du Hammerweyer à Eschbourg. A cet effet, la Collectivité met aussi des filets à disposition des « Piverts » et le centre d'intervention et d'entretien routier assure la pose des dispositifs de protection et/ou de signalisation, qui permettent à cette migration printanière de se dérouler sans compromettre la sécurité routière

Afin de permettre l'organisation de cette opération en début d'année, l'association a déjà perçu une avance sur les aides attribuées en 2020 attribuée par la Commission permanente du 25 janvier 2021, il s'agit donc d'une subvention complémentaire dans le cadre des crédits inscrit au BP. Pour cette action, il vous est proposé d'attribuer une aide de 3 300 €,

6. Les Partenariats liés au programme Cistude sans Frontière

La Collectivité européenne d'Alsace est porteuse du projet de réintroduction de la cistude d'Europe, dans le cadre d'un programme autorisé par le Conseil National de Protection de la Nature. Les premières cohortes d'animaux ont été relâchées en 2013 et 2014 sur l'Espace Naturel Sensible du Woerr sans le cadre du projet INTERREG « cistude sans Frontière » et se poursuivent depuis à LAUTERBOURG et dans le Landkreiss de ENGEES GERMERSHEIM.

Ce projet de restauration des milieux humides rhénans et de préservation de la biodiversité s'inscrit dans un cadre de travail partenarial avec différents acteurs pour la mise en œuvre et le suivi des filières d'élevage, du site de réintroduction et le développement d'axes de recherche sur les zones renaturés en partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Strasbourg et l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES).

La reconstitution, en milieu naturel, d'une population de cistudes nécessite de lâcher plusieurs centaines de jeunes animaux. Les animaux nécessaires à la réintroduction sont issus d'élevages. Deux stations expérimentales d'élevage et d'observation ont été mises en place, l'une sur le site de la Petite Camargue Alsacienne (Haut-Rhin), la seconde a été réalisée dans le Parc Zoologique et Botanique de MULHOUSE. Par ailleurs, le site d'acclimatation, mis à disposition par l'Office national des forêts (ONF), fait l'objet d'une convention pour la gestion et la surveillance.

Dans la continuité des années précédentes, il est proposé une reconduction de l'aide de 2020, à savoir 8 000 € à l'ONF et 3 000 € à Mulhouse Alsace Agglomération (Parc Zoologique de Mulhouse).

7. L'association de la Petite Camargue Alsacienne

En complément du volet pédagogique mené par cette association au titre de son label Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement et présenté dans le rapport « Soutien à l'Éducation à l'Environnement » de la Commission Permanente du Département du Haut-Rhin du 11 décembre 2020, la présente demande de soutien concerne les autres activités liées à la vie associative, la gestion du site de la pisciculture royale, son intervention dans le programme transfrontalier sur la cistude évoqué ci-dessus, ainsi que sa contribution au programme « jachères fleuries ».

Pour l'ensemble de ces actions reprises dans l'avenant à la convention en annexe du présent rapport, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 23 420 €, et de 10 000 € au titre des investissements soit une reconduction de l'aide de 2020.

8. Le Conservatoire Botanique d'Alsace

Le Conservatoire botanique d'Alsace (CBA) a été créé en 2010 par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace, la Ville de MULHOUSE, l'Agglomération de

Mulhouse, la Ville de STRASBOURG, l'Université de Strasbourg et la Société botanique d'Alsace. Issu d'une initiative locale, il s'insère cependant dans les missions des Conservatoires botaniques nationaux (CBN), en matière de connaissance et de conservation de la flore et des habitats naturels. Son fonctionnement est assuré grâce aux contributions de ses membres qui peuvent être de natures différentes (bâtiments, jardin, ressources documentaires, moyens humains, contributions financières). Une contribution de la collectivité pour 2021 a été fixée à 19 000 € lors du vote du BP 2021.

En complément, il est proposé d'attribuer une subvention de 8 850 € pour le programme d'investissement annuel.

Au total il est donc proposé d'attribuer un montant total d'aides de 176 570 €, dont 18 850 € en investissement et 157 720 € en fonctionnement

Le versement de ces aides se fera par prélèvement sur les lignes d'imputation suivantes :

N° opération/tranche	Imputation	Montant
P225O008T17	65-65748-76	25 300 €
	65-657382-76	8 000 €
	65-657348-76	3 000 €
P225O007T07	65-65748-76	102 420 €
Sous-total fonctionnement		157 720 €
P225O007T09	204-20421-76	18 850 €
Sous-total investissement		18 850 €
TOTAL		176 570 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés au présent rapport conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- d'approuver la répartition des crédits et les montants des subventions et d'autoriser leur versement en 2021 aux structures et associations concernées conformément à l'annexe budgétaire jointe au rapport,
- d'approuver les termes des projets des conventions financières 2021 et des avenants aux conventions 2021 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ligue de Protection des Oiseaux, les Piverts, BUFO, ODONAT, la Petite Camargue Alsacienne, tels que présentés en annexes au présent rapport,
- de m'autoriser à les signer,
- d'approuver le versement des subventions à l'association Sauvegarde Faune Sauvage, aux Piverts, à Mulhouse Alsace Agglomération (Parc Zoologique de Mulhouse), à l'ONF selon les modalités suivantes : acompte de 50% à la notification et solde sur présentation du bilan d'activité.

- D'approuver le versement des subventions d'investissements au Conservatoire Botanique d'Alsace et à l'association Petite Camargue Alsacienne sous forme de versement unique, après réception d'un décompte des dépenses réalisées

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY